

BANGLADESH (RÉPUBLIQUE POPULAIRE DU)

Date des élections: 7 mars 1973

But de la consultation

Les électeurs étaient appelés à élire la totalité des membres du Parlement créé aux termes de la nouvelle Constitution, adoptée le 4 novembre 1972*, et appelés à prendre la relève de l'Assemblée constituante, dissoute le 15 décembre 1972.

Caractéristiques du Parlement

Le Parlement monocaméral du Bangladesh, la Chambre de la nation, comprend 300 membres élus pour 5 ans. A ceux-ci s'ajoutent, et cela pendant les 10 années suivant l'entrée en vigueur de la Constitution (16 décembre 1973), 15 sièges supplémentaires réservés aux femmes et pourvus directement **par** le Parlement.

Système électoral

Est électeur, tout citoyen du Bangladesh, sans distinction de race, caste ou sexe, âgé de 18 ans révolus, sain d'esprit, résidant dans une circonscription donnée et n'ayant pas fait l'objet d'une condamnation aux termes de la Loi sur les collaborateurs (*Bangladesh Collaborators (Spécial Tribunals) Order*) de 1972.

Des listes électorales sont dressées pour chaque circonscription. L'exercice du droit de vote n'est pas obligatoire.

Sont éligibles au Parlement, tous les citoyens du Bangladesh ayant 25 ans révolus. Sont inéligibles les malades mentaux, les faillis non réhabilités, les personnes ayant fait acte d'allégeance à l'égard d'un Etat étranger, les personnes condamnées pour un délit infamant à une peine de prison de plus de 2 ans, sauf si 5 années se sont écoulées depuis la date de leur sortie de prison, les personnes condamnées conformément à la Loi sur les collaborateurs (*Bangladesh Collaborators (Spécial Tribunals) Order*) de 1972, ainsi que les personnes parties à certains contrats avec l'Etat ou occupant certains postes rétribués au service de la République.

Tout acte de candidature doit être accompagné d'un dépôt de 1000 Takas. Un candidat peut se présenter dans plusieurs circonscriptions.

* Voir section *Evolution parlementaire*, p. 11.

300 membres du Parlement désignés au suffrage populaire sont élus dans autant de circonscriptions au scrutin uninominal majoritaire à 1 tour. L'électeur exprime son vote en faisant une marque dans la case portant le nom et le symbole du candidat de son choix. 55 symboles différents avaient été choisis pour les élections du mois de mars.

En cas de vacance, des élections partielles sont organisées dans les 90 jours suivant la vacance.

Considérations politiques générales et déroulement de la consultation

Le 4 novembre 1972, jour de l'adoption de la nouvelle Constitution, le Premier Ministre, Sheikh Mujibur Rahman, annonçait que les premières élections générales du pays auraient lieu le 7 mars, second anniversaire de la création du « Mouvement de non-coopération » et début de la lutte pour l'émancipation ayant abouti à la création du Bangladesh.

Le 6 février 1973, date limite du dépôt des candidatures, on comptait environ 1100 candidats pour les 300 sièges à pourvoir, parmi lesquels des représentants de 14 partis et 120 indépendants; la Ligue Awami présentait des candidats pour chacun des sièges à pourvoir mais ne rencontrait aucun opposant dans 11 circonscriptions.

Les principaux opposants de la Ligue Awami étaient les factions prosoviétique et chinoise du Parti national Awami ainsi que le Parti national socialiste d'extrême gauche, constitué d'étudiants et d'anciens militaires. La Ligue Awami présentait un programme électoral en 4 points: nationalisme, démocratie, socialisme et sécularisation, et examinait la situation nationale secteur par secteur, promettant, en matière de politique intérieure, des progrès économiques grâce à un développement du secteur rural, des changements au niveau de l'administration locale, la lutte contre les inondations et une restructuration du système d'éducation et prônant, en matière de politique extérieure, une politique de neutralité et de non-alignement sur la base de rapports amicaux avec tous les pays. La Ligue nationale Awami s'inquiétait également, comme les partis d'opposition, de l'économie et des dangers de famine dont souffrait le pays, l'un de ceux à plus forte densité de population dans le monde.

La campagne électorale a été marquée par des violences et par des plaintes de tentative d'intimidation électorale, mais le scrutin s'est déroulé dans le calme. La victoire écrasante de la Ligue Awami n'est pas sans rappeler son précédent triomphe aux élections nationales et provinciales en 1970. La ligue a remporté tous les sièges à l'exception de 7. Bien que le scrutin ait été serré dans certaines circonscriptions, les voix de l'opposition ont généralement été divisées.

Le Premier Ministre, Sheikh Mujibur Rahman, a formé un nouveau Cabinet le 16 mars.

Données statistiques*1. Résultats du scrutin et répartition des sièges au Parlement*

Nombre d'électeurs inscrits	35 205 642	(300 circonscriptions)
	33 896 777	(289 circonscriptions, les élections n'ayant pas eu lieu faute d'opposant dans 11 circonscriptions)
Votants	19 329 683	(57 %)
Bulletins blancs ou nuls	477 875	
Suffrages valablement exprimés	18 851 808	

Formation politique	Nombre de candidats	Suffrages obtenus	0. °	Nombre de sièges au Parlement
Ligue Awami	300*	13 798 717	73,20	293
Parti national socialiste	237	1 229 110	6,52	1
Parti national Awami (prosoviétique)	224	1 569 299	8,33	—
Parti national Awami (prochinois).	169	1 002 771	5,32	—
Indépendants.	120	989 884	5,25	5
Divers partis	39	262 027	1,38	1
				300*

* Dont 11 sans opposants.

** A ces 300 sièges s'en ajoutent 15, pourvus par le Parlement et réservés aux femmes.

2. Répartition des parlementaires par catégories professionnelles

Juristes	32 %
Commerçants.	20 %
Agriculteurs.	13 %
Travailleurs (y compris membres des syndicats)	12 %
Médecins.	9 %
Enseignants.	6 %
Journalistes.	6 %
Ingénieurs.	1 %
Etudiants.	1 %
	100%

3. Répartition des parlementaires par sexes

Hommes	300
Femmes	15
	315

4. Moyenne d'âge : 40 ans